

# KINÉ FLASH PARIS

m a r s 2 0 0 7

N°

## Page 2

Billet d'humeur - Agenda

## Page 4

Mercredi 14 mars...

## Page 5

Dialertest

*Dans notre vie professionnelle, nous confions des tâches à des élus et nous sommes représentés par ces confrères choisis afin de remplir différentes fonctions: syndicales, gestion de la CARPIMKO, l'Ordre, mutuelles d'assurances, associations...*

*Nous choisissons nos élus, ils sont désignés par élection sur des critères subjectifs en raison de leur propre engagement dans la vie professionnelle. Ils sont nos représentants. Nous leur confions des missions, en leur faisant confiance sur la simple lecture d'une profession de foi au travers de laquelle nous trouvons les éléments que nous souhaitons mettre en place et les objectifs que nous espérons atteindre. Leur profession de foi est leur engagement qu'ils doivent défendre afin de respecter leurs électeurs. Ils sont les représentants de leurs électeurs et doivent leur rester fidèles. Nous sommes liés à eux comme ils sont liés à nous.*

*Cette relation réciproque fait la force de l'ensemble, le respect des parties entretient la confiance. Nos représentants nous sont redevables, tout écart pourrait être sanctionné par le choix de la base lors de nouvelles élections.*

Jean-Pierre Lemaître

## Cohabitation syndicale ?

Il n'y a pas si longtemps, j'étais de ceux qui pensaient sincèrement que la coexistence de plusieurs syndicats de kinésithérapeutes ne pouvait que nuire à la promotion de notre profession, et qu'après tout, nos revendications étant les mêmes, parler d'une seule voix nous donnerait plus de poids. C'était avant cet après-midi du 14 décembre 2006 où, manifestant mon mécontentement, avec une bonne centaine de mes confrères, devant le siège de l'UNCAM, j'ai pu voir à l'œuvre les manœuvres ridiculement politiciennes de « l'autre syndicat », ou du moins de sa section parisienne. Désinformation, calomnie, manipulation, récupération.

Voilà les maîtres mots de ces soi-disant confrères syndicalistes dont le seul but semble être, non pas la défense de la profession, mais la prise du pouvoir à tout prix. Mais enfin de quel pouvoir ! Il ne s'agit pas ici de pouvoir politique ou

financier entraînant de facto gloire et argent à ses détenteurs. Il ne s'agit que de la tâche laborieuse, bénévole et ingrate de donner son temps pour les autres. Cette tâche mérite-t-elle que l'on utilise autant de malice et de « coups bas » pour se l'accaparer ?

Peut-être s'agit-il de l'effet Apple. Le SN-MKR nous propose un "Think différent" et attaque la FFMKR, alias Microsoft, pour abus de position dominante. C'est oublier qu'Apple utilise pour ses ordinateurs des composants électroniques communs à l'ensemble de l'industrie informatique. Alain Abbeyes n'est pas Steve Jobs. Ni son charisme, ni ses gesticulations et ni même l'amitié que je conserve pour un ancien copain de promotion, ne me détournent de l'esprit démocratique et du pragmatisme qui prévaut à la Fédération.

Claude Cabin



## Le rouge de Venise

Allongé sur le dos, les pieds dans l'eau, je rêve en Guignolo, à la Place San Marco. Il est vrai que découvrir les crénelures du palais des Doges, à l'envers et la tête en bas, est une considération peu orthodoxe de la Sérénissime.

Mais la métaphore et la poésie, ne sont-elles pas les meilleures amies pour défier le pouvoir ?

Ainsi donc notre Ordre s'est installé.

Institution souhaitée par la profession, mais rejetée et finalement consentie par le pouvoir politique, et voilà la kinésithérapie bien installée par une reconnaissance officielle.

Et c'est là qu'interviennent les tableaux du Canaletto. Quel rapport, me direz vous entre ce peintre vénitien du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du 21<sup>e</sup> ? Le rouge de Venise, évidemment !

Antonio Canal est un peintre officiel, politi-

quement correct, respectueux des autorités, propre sur lui, flagorneur et hypocrite, bref en possession de toute la palette nécessaire pour réussir une brillante carrière, mais il était aussi facétieux et rebelle.

Ainsi donc, il inventa le rouge de Venise.

Le rouge est la couleur de l'autorité et le symbole du pouvoir, qui se trouve à l'époque être d'ordre religieux. Le rouge cardinalice triomphe donc. Tonio badigeonne allègrement tous ces messieurs de la haute, avec des



rouges subtils et dégradés. Du plus chef, en rouge profond, au moins chef, en rouge léger. Tout le monde, il est rouge, tout le monde, il est gentil.

Mais ce malicieux barbouilleur, est un pervers. En face de chaque rouge, ce coloriste de génie pose par ici, une dorure jaune, par là, un cousin vert, ou bien une fleur bleue, ou encore un blanc laiteux, et l'on s'aperçoit alors que le rouge de Venise change d'éclat en fonction du reflet de la couleur qui s'oppose à lui. Alors, il n'est plus maître de sa parure ni de son grade, et au gré de l'artiste et de sa fantaisie immorale, l'autorité est narguée sans s'en apercevoir. Et en apparence, le plus chef devient moins chef et le moins chef devient ambitieux.

À vos pinceaux, rebelles mes frères et courez vite au Louvre, apprendre à tirer le portrait, aux gloires de l'éphémère.

Michel Rusticoni

## COTISATION ORDINALE

Les cotisations ordinales sont OBLIGATOIRES pour tous les professionnels libéraux, salariés ou mixtes (ces derniers étant rattachés au collège des libéraux).

Ne pas payer la cotisation expose à des poursuites judiciaires. Tous les ordres existant depuis longtemps, et qui ont dû faire face à des cotisants réfractaires (quelques libéraux, et surtout des salariés), ont mis en place des procédures de recouvrement, par des cabinets spécialisés, l'Ordre des MK appliquera le même comportement.

Les récalcitrants ont TOUJOURS été condamnés à payer leurs cotisations, certaines procédures pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive d'exercer. Il n'est pas du rôle du Syndicat d'interférer dans les missions ordinales, mais il se doit d'informer ses adhérents des risques qu'ils courent en ne respectant pas la loi.

## SYNDICAT DES MKR DE PARIS COTISATIONS 2007

	QPD* 2006	QPD* 2007	Cotisation 2006	Cotisation 2007	Variation
Tarif plein	171,00 €	91,00 €	394,00 €	<b>318,00 €</b>	- 19,29 %
Tarif réduit**	146,00 €	83,00 €	338,00 €	<b>278,00 €</b>	- 17,75 %
1 <sup>er</sup> adhésion	146,00 €	59,00 €	338,00 €	<b>208,00 €</b>	- 38,46 %
Nouveaux diplômés	90,00 €	27,00 €	209,00 €	<b>148,00 €</b>	- 29,19 %
Retraités	68,00 €	12,00 €	155,00 €	<b>100,00 €</b>	- 35,48 %
Salariés	83,00 €	82,00 €	170,00 €	<b>170,00 €</b>	-
Étudiants 3 <sup>e</sup> année	0,00 €	0,00 €	15,00 €	<b>15,00 €</b>	-

\* QPD : quote-part départementale - \*\* Conjoint, Groupes, plus de 60 ans

## AGENDA

Date	Événement
16 mars 2007	Cotisation Conseil de l'Ordre
22 mars 2007 - 20 h 00	Information/Formation : grippe aviaire (INK)
23 mars 2007	Dossier préinscription Tableau de l'Ordre
29 mars 2007 - 20 h 30	Assemblée Générale Ordinaire SMKRP
31 mars 2007	Congrès Extraordinaire FFMKR (Convention)
4 avril 2007 - 20 h 00	Information/Formation : grippe aviaire (INK)
28 avril 2007 - 10 h 00	Information/Formation : grippe aviaire (INK)



## CONFIDENCES

Cher confrère,

Cela fait pas mal de temps que vous y pensiez à vos petites vacances d'hiver... Fier cette année d'être resté travailler dans la capitale au mois de février pendant que nombre de vos confrères dévalaient les pistes verdoyantes d'une montagne sans neige... Fier d'être au chevet de ces patients pour lesquels tout le monde, du ministre au médecin, de la Sécu à TF1, s'accordent à dire que la kinésithérapie est essentielle, indispensable, source d'économie d'échelle... Il est vrai qu'à 2 € le déplacement, quelquefois 4 €, c'est une solution économique!

Alors en ce samedi matin du 10 mars 2007, vous fermez le coffre de votre voiture en riant d'apprendre qu'à cette heure la neige est enfin au rendez-vous dans les stations... Un coup d'œil professionnel dans votre boîte aux lettres avant de partir... Et là vous recevez un beau pli du Conseil National des Masseurs Kinésithérapeutes... Un machin dont vous n'avez jamais entendu parler qui vous demande dans les 6 jours de lui régler 300 € et de lui envoyer dans les 13 jours une liste de documents dont une partie se trouve sans doute au fond d'un carton chez belle-maman et l'autre qu'il est nécessaire de demander par Internet...

Le Conseil National comprendra-t'il qu'il n'est point chose aisée de se rendre chez belle-maman au fin fond du Périgord sans prévenir un mois à l'avance et comprendra-t'il que votre hobby à vous n'a pas été, comme la mode le voudrait, celui de jouer du mulot devant un ordinateur qui plante pour dowloader des trucs qui ne vous agréent point ?

Alors une seule solution: vous prenez votre téléphone et vous appelez! Mais qui appeler? Car dans 7 pages tartinées de textes, de codes, de bavardages qui

cherchent sans vous dire tout en vous le disant qu'il faut payer sinon, « gare à toi camarade! », il n'y a pas de n° de téléphone!

Alors, heureux d'être syndiqué, tu téléphones à ton...syndicat! Bonne réaction cher confrère, ton syndicat est bien là pour t'aider, t'épauler, te défendre et te souhaiter que tu partes en vacances l'esprit tranquille mais voilà: il n'en sait pas plus que toi!

Et pourtant tu sais bien que certains de ses membres sont élus au Conseil départemental de l'Ordre de Paris, mais, après s'être renseigné auprès d'eux, même eux n'ont pas eu d'information plus précise de la grande muette, le Conseil National...

Victime de la centralisation, de la volonté d'un pouvoir hégémonique et dictatorial, victime d'une discrimination fondée sur l'utilisation exclusive de nouvelles technologies de la communication, tu es parti en vacances, cher confrère en te disant que tout compte fait, ce n'est pas une petite vingtaine de conseillers nationaux qui touche 530 € d'indemnités par jour sur la sueur de ton front qui vont t'empêcher cette année de partir un peu en congé, qui vont te stresser plus que tu ne l'es déjà avec des dates butoir que chacun sera qualifié justement.

Tu as raison, cher confrère, alors crois bien que tous les kinés qui te représentent à Paris pensent à toi et te souhaitent de très bonnes vacances en espérant pouvoir à ton retour t'annoncer que tu peux, l'esprit tranquille, travailler pour payer ta cotisation ordinale et passer ton dimanche à remplir ton dossier d'inscription au Tableau...sans oublier de payer avant fin mars la CARPIMKO et de faire ta déclaration de revenus!

Marie Robert



## Mercredi 14 mars 2007

J'ai passé une bonne partie de mon week-end à remplir mon dossier comptable 2006, que mon AGA me réclame dès réception du formulaire 2035. Me voila débarrassé de la corvée administrative et fiscale annuelle. Ouf!

Ce matin, entre deux patients, je vais chercher mon courrier. Comble de stupeur! Une lettre du Conseil National de l'Ordre! Le machin existe vraiment! J'ai vaguement souvenir d'avoir voté pour l'élection des conseillers départementaux. Je me rappelle également des polémiques autour de l'élection du conseil national. Je me souviens surtout de la débauche d'énergie dépensée par nos responsables syndicaux de tous bords pour faire accoucher le bidule. Même qu'à l'époque, je n'étais pas loin de penser qu'ils auraient été mieux inspirés d'essayer de nous remplir les poches que de tenter de nous les vider... Ma devise, en bon kiné de base, était « l'Ordre on s'en fout, on veut des sous! ». Mais on m'a dit: indépendance de la profession, défense du métier, lutte contre l'exercice illégal, vaut mieux être jugé par ses pairs que par les médecins... etc. J'ai presque fini par y croire.

J'ouvre donc l'enveloppe et je découvre que mon calvaire administratif est loin d'être terminé. Le remplissage de la 2035, c'était juste un amuse-gueule. C'est presque à se demander s'ils n'ont pas embauché un énarque pour pondre un truc si compliqué. Après la bafouille du président pour nous faire l'article sur l'intérêt du Conseil de l'ordre, me voila devant une liste interminable d'articles de Loi dont un (le L 4113-9 CSP) ne semble concerner que les médecins, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes. Est-ce pour nous informer, pour faire sérieux ou simplement pour tenter de nous intimider?

Vient ensuite la liste des documents à fournir. C'est sûr, ils ont un énarque! Encore un week-end de foutu en perspective!

Et voila qu'on me demande de faire serment de respecter le code de déontologie que je n'ai jamais lu. Ah, pardon, pas besoin de répondre avant sa publication au J.O. Ben alors, ce n'était pas vraiment utile de mettre déjà la rubrique. Certainement une idée de l'énarque.

La paperasse, ce n'est pas ma tasse de thé. Il va bien y avoir quelque chose que je ne vais pas comprendre. J'ai beau parcourir les documents. Pas de numéro de téléphone pour se renseigner. L'énarque ne veut pas être dérangé. Pas grave, j'appellerai le syndicat...

Enfin le nerf de la guerre: la cotisation. J'avais bien lu quelque part que ça tournerait aux alentours de 300 €, soit plus que la cotisation des médecins. J'avais immédiatement pensé qu'il s'agissait, soit d'une galéjade, soit de l'action d'un détracteur de l'Ordre. Et bien non. Ils ont osé.

Je sors, tout chamboulé, de ma lecture.

Mme Duchemin vient d'entrer dans le cabinet pour sa séance.

- « Vous allez bien, M. Cabin, vous êtes tout pâle? »

- « Juste des tracasseries administratives, Mme Duchemin. Installez-vous dans le box de droite, je vous rejoins. »

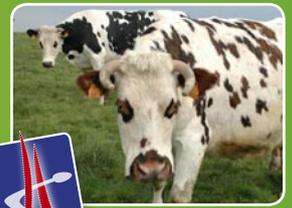
Mon regard retombe sur le courrier de la noble institution. Mais au fait, ils le veulent pour quand leur dossier?

Et même si « l'incrédulité est quelquefois le vice d'un sot », là pour le coup, je n'y ai pas cru:

La cotisation pour le 16 mars et le dossier pour le 23 dernier délai!

À mon humble avis, leur énarque, ils ont du le trouver à l'URSSAF. Peut-être, le même qui nous avait fait réclamer les cotisations d'Assurance-maladie au mois de juin dernier dans des délais intenable...





## Le premier patch-test "prêt à l'emploi" pour le diagnostic de l'allergie au lait de vache, qualifié de véritable révolution par les pédiatres...



### L'allergie des nourrissons : un véritable problème de santé publique.

L'allergie alimentaire est de plus en plus fréquente. Selon un rapport récent publié par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, elle pourrait atteindre **8 % de la population pédiatrique**. Plus préoccupant encore, la fréquence des allergies aurait doublé au cours des dix dernières années<sup>1</sup>.

L'allergie aux protéines du lait de vache (APLV) est la plus courante des allergies alimentaires du nourrisson<sup>2</sup>. Elle s'accompagne au cours de la première année de la vie d'autres allergies alimentaires qui se révèlent après l'âge de la diversification alimentaire. En outre, elle révèle un terrain allergique qui pourra s'exprimer plus tard par des manifestations respiratoires : rhinite allergique, asthme etc<sup>3</sup>. Le dépistage précoce de l'APLV permettrait pour de nombreux enfants de retarder l'entrée dans la **maladie allergique**.

### Des conséquences handicapantes pour les nourrissons et un effet déstabilisant pour les familles.

Il existe deux types d'allergie aux protéines de lait de vache. Dans le type à réaction immédiate (IgE médiée), les symptômes surviennent rapidement après l'ingestion du lait de vache. Dans le type à réaction retardée (non IgE médiée), qui est le plus fréquent, la symptomatologie n'est pas spécifique. Il peut s'agir de troubles digestifs (coliques, diarrhée,

constipations...), de retard de croissance, d'eczéma, de troubles du sommeil par exemple. Cette forme d'allergie est de loin la plus fréquente mais aussi la plus sournoise. Elle rend le diagnostic difficile. En effet, le pédiatre s'avance généralement sur un faisceau d'arguments pour mettre en route un régime sans protéines de lait de vache car il n'existe pas de test de diagnostic disponible en ville. L'ancien test diagnostic n'était généralement pratiqué que dans quelques services hospitaliers spécialisés, ce qui donc n'est pas envisageable au quotidien car les RDV étaient difficiles à obtenir, le test hospitalier n'étant pas reproductible car non standardisé.

Les conséquences sur les familles sont extrêmement importantes à bien des points de vue. Les parents restent trop longtemps dans le doute sans savoir réellement de quelle manière agir pour améliorer le quotidien de leur enfant. Les régimes d'épreuve sont par ailleurs coûteux. Enfin, cette forme d'allergie peut entraîner le refus de prise en charge de l'enfant par les crèches.

### diallertest®, un patch-test prêt à l'emploi.

Face à ce constat alarmant, diallertest® a été mis sur le marché en juin 2004 par deux pédiatres gastro-entérologues et allergologues pour adresser spécifiquement l'allergie retardée au lait de vache. Aujourd'hui, ce patch-test, prêt à l'emploi et facile à appliquer, per-

met d'établir rapidement et en toute sécurité le diagnostic, et d'éviter ainsi aux enfants non allergiques des privations inutiles. Fiable et indolore, les parents peuvent le poser eux-mêmes et le retirer 48 heures plus tard pour permettre au médecin traitant, 72 heures après la pose, d'établir le diagnostic. Il est en effet indispensable qu'un professionnel de santé dispense le diagnostic final.

diallertest® est en effet qualifié de véritable révolution par les pédiatres. Cette technologie mise au point par DBV Technologies avec le soutien de l'ANVAR a été par ailleurs couronnée par le Prix International de l'innovation technologique de la fondation Altran.

Preuve que le diallertest® est un test diagnostique recherché par les pédiatres sans limitation de frontières : il est déjà commercialisé en France, Australie et Nouvelle-Zélande par le Groupe Numico (Nutricia) et par des distributeurs indépendants au Mexique, en Russie et au Moyen-Orient.

<sup>1</sup> Afssa, allergie alimentaire de l'enfant, Paris 2002

<sup>2</sup> Molkhou P. The problems of the child with food allergies. *Allerg Immunisol (Paris)*. 2003; 3 : 7 - 8

<sup>3</sup> Sampson HA. Food allergy. *J Clin Immunol*. 2003 ; 111 : S540 - 7

**diallertest®**, conçu par **DBV Technologies** à partir de technologies brevetées au niveau mondial, devrait permettre également, à terme, le dépistage des principaux allergènes alimentaires rencontrés, chez les enfants comme chez les adultes.



## Espace détente



### SUR LA ROUTE DE MADISON

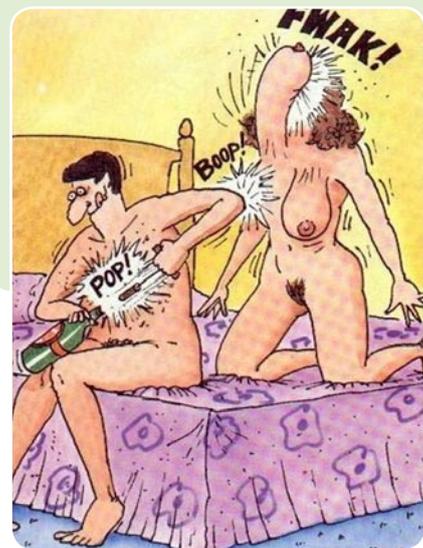
Sur la scène le couple légendaire DELON - DARC se retrouve pour interpréter une pièce de RJ Waller « sur la route de Madison » Rencontre de deux grands au service d'un chef d'œuvre...

**THÉÂTRE MALIGNY**  
[www.theatremaligny.fr](http://www.theatremaligny.fr)

### INTERDICTION DE FUMER

#### Dangers collatéraux

L'interdiction de fumer est effective depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 dans tous les lieux clos. Le geste habituel d'en griller une, devient prohibé. Pourtant il existe encore des gestes de la vie qui ont des conséquences tragiques pour l'entourage. (voir dessin).  
À quand son interdiction ?



### AU PETIT PARIS

A la porte de Versailles Dans une ambiance conviviale venez dîner en toute confiance une cuisine traditionnelle où vous serez satisfait tout au long du repas. Maurice sera vous conseiller ses vins...

**19, bd Lefèvre - 75015 Paris - Tél.: 01 48 28 20 83**  
**E-mail : [bistrotparis@yahoo.fr](mailto:bistrotparis@yahoo.fr) - [www.bistrotparisien.fr](http://www.bistrotparisien.fr)**

Directeur de la publication :

**Philippe COCHARD**

Rédacteur en chef :

**Jean-Pierre LEMAÎTRE**

Contact :

[secretaire.smkrp@wanadoo.fr](mailto:secretaire.smkrp@wanadoo.fr)

Conception : Agence Lagoon

[Lagoon@lagoon.fr](mailto:Lagoon@lagoon.fr)

Crédits photos : FOTOLIA

J. Moro - P. Devanne - D. Fleck - N. Tech - V. Caragia - U. Hering - A. Gervereau  
E. Pawlowska - I. Pentcheva Burville - J. Martin Cocher - I. Pentcheva Burville

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'œil, etc.

[secretaire.smkrp@wanadoo.fr](mailto:secretaire.smkrp@wanadoo.fr)



### LA PLUME D'OR

Un concours est organisé pour récompenser le meilleur article proposé au comité de rédaction, ce dernier délibérera en fin d'année pour couronner le lauréat.